

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 26 mai 2020.

Présents : M. Didier BALDY - M. Bernard GIRAULT - Mme Karine SARTORI - M. Bertrand AUBRY
M. Pierre MYTNIK - M. Jean-Yves BERNARD - M. Mickaël RENAUX - M. Gérard
GILIER - Mme Céline RONCERET - Mme Estelle LAHCEN - Mme Hélène PIETKA

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAULT

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, procède à la constitution des diverses commissions municipale, lesquelles sont chargées pendant la durée du mandat du conseil d'examiner les questions concernant l'administration municipale, et de présenter, dans le cadre des règles édictées par la législation, les voies et moyens en vue de leurs solutions.

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la liste des commissions municipales qui se détaillent comme suit :

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

☞ Travaux, routes, chemins : M. Bernard GIRAULT - M. Bertrand AUBRY - M. Mickaël RENAUX -
Mme Céline RONCERET

☞ Finances : Mme Karine SARTORI - Mme Hélène PIETKA - Mme Estelle LAHCEN - M. Bernard
GIRAULT

☞ Commission d'Appel d'Offres : Membres titulaires Mme Céline RONCERET - M. Gérard GILIER
M. Bernard GIRAULT

Membres suppléants Mme Karine SARTORI - M. Bertrand AUBRY - M. Jean-Yves BERNARD

☞ Urbanisme, P.L.U. et environnement : M. Bernard GIRAULT- Mme Hélène PIETKA - Mme Céline
RONCERET - M. Pierre MYTNIK - Mme Karine SARTORI -
M. Bertrand AUBRY

☞ Loisirs, sports, fêtes : M. Bernard GIRAULT- Mme Karine SARTORI - M. Bertrand AUBRY -
M. Pierre MYTNIK - M. Jean-Yves BERNARD - M. Mickaël RENAUX -
M. Gérard GILIER - Mme Céline RONCERET - Mme Estelle LAHCEN -
Mme Hélène PIETKA

☞ Sécurité, accessibilité et prévention : M. Jean-Yves BERNARD - Mme Estelle LAHCEN - M. Pierre
MYTNIK - Mme Céline RONCERET

☞ Enfance, petite enfance et scolaire : Mme Karine SARTORI - Mme Estelle LAHCEN - M. Jean-Yves
BERNARD

☞ Communication : M. Jean-Yves BERNARD - M. Gérard GILIER - M. Mickaël RENAUX

☞ Commission cimetièrre : M. Gérard GILIER - M. Bernard GIRAULT

☞ Commission de contrôle des listes électorales : M. Gérard GILIER

☞ CNAS : M. Didier BALDY délégué élu-Mme Christine DAVID déléguée agent

CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une commission extra-municipale. Cette instance consultative permet d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil et elles n'ont aucun pouvoir de décision, Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2143-2. Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème

d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent, ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Cette commission extra-municipale est créée par délibération du Conseil Municipal.

Elle permet d'associer les citoyens à la vie de la commune et de favoriser le dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences des habitants de la commune et faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Compétences du comité consultatif : réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser celui-ci. Organisation d'évènements et d'activités culturelles.

Monsieur le Maire propose de le nommer « **Lien et Vie Locale** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer le Comité consultatif sous le nom de « Lien et Vie Locale ». Approuve les membres désignés de ce Comité consultatif à savoir :

Le Conseil Municipal : M. Jean-Yves BERNARD - Mme Karine SARTORI - Mme Estelle LAHCEN
Mme Hélène PIETKA

Les administrées : Mme Marie CLAUZEL - Mme Eveline LE ROY

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

↳ Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Chapelle-Rablais/Fontains.

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Didier BALDY - M. Bertrand AUBRY
M. Bernard GIRAULT

délégués suppléants : M. Pierre MYTNIK – Mme Céline RONCERET - M. Mickaël RENAUX

↳ Le syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie.

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Bertrand AUBRY – M. Jean-Yves BERNARD
délégué suppléant : M. Bernard GIRAULT

↳ Le syndicat mixte d'études et de programmation ALMONT BRIE CENTRALE (SMEP).

Les délégués désignés sont : délégué titulaire : M. Didier BALDY
délégué suppléant : M. Pierre MYTNIK

↳ Le syndicat intercommunal pour le fonctionnement du collège de Nangis (SIVOS).

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Jean-Yves BERNARD – Mme Estelle LAHCEN
délégués suppléants : Mme Hélène PIETKA – M. Gérard GILIER

↳ Le syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne.

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Didier BALDY - M. Gérard GILIER
Déléguée suppléante : Mme Céline RONCERET

↳ CCBN de Nangis : M. le Maire Didier BALDY, siège de droit. Dans l'ordre du tableau Le 1^{er} Adjoint
M. Bernard GIRAULT.

↳ Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Délégué élu : Monsieur Didier BALDY
Délégué agent : Madame Christine DAVID

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Gérard GILIER est nommé correspond défense.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur Didier BALDY est nommé référent sécurité routière.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOLS (ADS)

L'article L 422-3 du Code de l'Urbanisme autorise une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service commun d'instruction des ADS auprès de la commune de Fontains, représentée par son Maire dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de Ladite commune conformément à l'article R 422-3 du Code de l'Urbanisme, et des Autorisations de Travaux au titre des ERP (AT) délivrées au titre du Code de la Construction et de l'habitation (CCH), à compter du 02 juin 2020.

Il est entendu que la commune reste seule compétente notamment en matière d'élaboration de PLU ou carte communale et de la délivrance des actes et ou autorisations qui en découle.

La présente convention s'applique à l'instruction des : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, autorisations de travaux au titre des ERP (CCH), Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

L'adhésion de la commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, et notamment la délivrance des actes qui reste de son seul ressort, Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler l'adhésion de la commune au service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Autorise le Maire à signer la convention, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et de la commune.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu des nécessités des services, de mettre à jour le tableau des effectifs, après le recrutement d'un adjoint technique territorial stagiaire sur le poste vacant au service technique, en date du 1^{er} avril 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 2 juin 2020 comme suit:

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Service administratif Adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif C1	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Services techniques Adjoint technique	Adjoint technique stagiaire C1	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Services techniques Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2	1 en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 02 juin 2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce régime indemnitaire a été mis en place au 1^{er} janvier 2017 par délibération. Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),

Un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires, les stagiaires, affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les grades concernés par le RIFSEEP actuellement sont les suivants :

Les Adjoint administratifs C1 et les Adjoint techniques principal C2.

Suite au recrutement d'un Adjoint technique stagiaire C1 en date du 1^{er} avril 2020, il convient de modifier la délibération n°41/2016 en ajoutant le grade d'Adjoint technique C1 afin de faire bénéficier ce nouvel agent du régime indemnitaire RIFSEEP à compter du 1^{er} juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la modification de la délibération indiquée ci-dessus à savoir :

L'IFSE dans les conditions indiquées dans la délibération,

Le CIA dans les conditions indiquées dans la délibération,

Les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire signale que la permanence des élus aura toujours lieu le Samedi matin de 10h30 à 12h00 et sera répartie entre le Maire et les 2 adjoints.

Des réunions entre le Maire et les adjoints seront programmées 1 fois par semaine en fonction des emplois du temps, ceci de façon à les informer des dossiers en cours.

➤ A plusieurs reprises, des motos cross non homologuées ont traversé le village. Le nécessaire a été fait auprès de la Gendarmerie et le problème est identique sur d'autres communes.

➤ Le Président de l'Union des Maires de Seine et Marne nous a informé par mail le 20 mai 2020, qu'à la suite d'un contact téléphonique avec le Président de la FDSEA, chaque Maire sera contacté par un agriculteur local qui viendra nous remettre 5 litres de gel hydroalcoolique, produit à partir de la culture de betteraves. Une personne de la sucrerie de Nangis est venue en mairie le 2 juin 2020 pour déposer un bidon de 5 litres de ce gel. Monsieur le Maire remercie la FDSEA et donne lecture de la lettre de la sucrerie LESAFFRE FRERES à Nangis.

➤ Suite à la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, la fête communale de Fontains est annulée.

➤ **Monsieur le Maire demande que chacun fasse preuve de civisme, concernant les excréments de chiens sur les pelouses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,
Didier BALDY

